Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-213502263-20260710-DEL_69_2026-DE

**ARRONDISSEMENT**
**Saint-Malo**

**COMMUNE**
**PLEUGUENEUC**

**EXTRAIT DU PROCÈS - VERBAL**
**DES**
**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**
**DU 07 JUILLET 2026**

Nombre de conseillers en exercice : **19**
Nombre de conseillers présents : **16**
Nombre de conseillers de votants : **19**

Date de la convocation : **02 juillet 2026**
Date d'affichage de la convocation : **02 juillet 2026**

L'an deux mil vingt-six, le sept du mois de juillet, à dix-neuf heures quinze minutes, le Conseil Municipal de PLEUGUENEUC, étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après la convocation légale, sous la présidence de Mme CAZIN Mireille, Maire.

**Étaient présents** : CAZIN Mireille, Maire, BESSIN Pascal, BLAISE Estelle, DUBUC Frédéric, FIZELIER Christelle, HEUDES Estelle, LAURENT Eliane, LEBAS Sophie, LÉVÊQUE Mickaël, MARIE Philippe, MODESTE Benoît, NIVOLE Nathalie, ROULOIS-MASSON David, ROQUET Chantal, ROUX Sébastien et THARAULT Léa.

**Absente excusée** : GASCOIN Laurence (a donné procuration à Mireille CAZIN), GALLAIS Luc (a donné procuration à Pascal BESSIN) et LEMARIÉ Maxence (a donné procuration à Léa THARAULT),

**Absent** : Néant

Un scrutin a eu lieu ; Mme FIZELIER Christelle a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**N°69-2026 SUBVENTION A TOM LÉON POUR LES CHAMPIONNAT DU MONDE DE HOCKEY SUBAQUATIQUE EN TURQUIE**
***Nomenclature*** *: 7.1 Décisions budgétaires*

M. Tom LÉON, un jeune pleugueneucois, est venu présenter aux membres du Conseil municipal sa demande de subvention exceptionnelle pour sa sélection en équipe de France masculine au Championnat du monde de hockey subaquatique. La compétition se déroulera en Turquie du 16 au 26 juillet 2026.

Ce voyage représente une charge financière conséquente pour les jeunes sportifs, dont la plupart sont étudiants. Bien que le hockey subaquatique soit reconnu comme sport de haut niveau depuis quelques années, la participation financière de la fédération demeure limitée, laissant à la charge de chaque joueur un coût d'environ 2 000 €.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :**

- **ACCORDE** la somme de 500 € à M. Tom LÉON, domicilié à Pleugueneuc, La Barre du Leix, afin de couvrir une partie des frais engagés pour cette compétition.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents utiles à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Fait à Pleugueneuc, le 07 juillet 2026

Le Maire,

Mme CAZIN Mireille